

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 mai 2026

N° CM04052026-12
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. Y. DURAND, Mme MJ. GABRIEU, Mme C. GABORIT, Mme N. PODEVIN, M. L. SIMONNEAU, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. Charly CHAUVET
M. Clément BLANDIN

Procuration à
"

M. K. SERIN
M. L. SIMONNEAU

Secrétaire : Yannis DURAND

OBJET : Lotissement de Bellevue 1 – Rétrocession de l'éclairage public – protocole transactionnel

CONSIDERANT les éléments suivants :

Le lotissement de Bellevue 1 est un lotissement privé, porté par la société BCI. Il a été autorisé le 12 octobre 2007.

Le 7 juillet 2008, BCI a déposé une déclaration d'achèvement partiel des travaux, lui permettant de mettre en vente les différents lots. A cette date, seuls les travaux suivants étaient réalisés :

- Terrassement/empierrement/voirie provisoire,
- Assainissement EU/EP / bassin tampon,
- Réseaux électricité/téléphonie/gaz/Eau potable.

En contrepartie, BCI s'est engagé à réaliser les travaux restant dans les 3 ans :

- Voirie de finition,
- Fourniture et pose de lampadaires,
- Travaux d'espaces verts.

En règle générale, sur la Commune de Pouzauges, les équipements publics des lotissements privés sont rétrocédés à la Commune à l'issue de l'opération et elle en assure l'entretien. A ce titre une convention de transfert a été conclue entre la commune et BCI en mai 2008. Cette convention conditionne la rétrocession à la délivrance du certificat de conformité, et que les ouvrages soient réalisés selon les règles de l'art.

Les travaux définitifs n'ont été réalisés qu'en 2015. Lors d'une réunion sur place, de nombreuses irrégularités ont été détectées. Depuis cette date, les choses sont restées en l'état, jusqu'à ce que le dossier soit réactivé en 2024 par une mise demeure adressée par la Commune à BCI, de procéder à la finalisation du chantier.

Les travaux restant à réaliser portent sur deux aspects principaux :

- L'éclairage public,
- La voirie et les réseaux.

S'agissant de l'éclairage public, un état des travaux de remise en état a été demandé au Sydev qui a chiffré les prestations à 5 014 €.

S'agissant de la partie voirie et réseaux, il a été convenu de la nécessité de faire réaliser une inspection vidéo qui permettra de déterminer si les réseaux sont en bon état ou si des travaux sont nécessaires.

Lors d'une réunion avec la société BCI le 25 mars 2026, il a été convenu, dans une logique de résolution du conflit, que les frais de remise en état de l'éclairage seraient partagés et pris en charge à moitié par la Commune, soit 2 507 €. De plus BCI s'est engagé à faire réaliser l'inspection vidéo des réseaux. Cet accord a été confirmé par échange de courriers du 16 avril 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le protocole transactionnel à intervenir avec la SARL B.C.I.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Yannis DURAND
Secrétaire de séance

